

NOVACYT
Société Anonyme
Au capital de 418 048,18 €
Siège Social : 13, avenue Morane Saulnier
78140 VELIZY VILLACOUBLAY
491 062 527 R.C.S. VERSAILLES

RAPPORT DE GESTION SUR LES COMPTES
DE L'EXERCICE CLOTURE LE 31 DECEMBRE 2014

Chers Actionnaires,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale à l'effet de statuer sur les comptes sociaux et consolidés de l'exercice clôturé le 31 décembre 2014, affecter le résultat dudit exercice, et vous prononcer sur les conventions visées aux articles L225-38 et suivants du Code de Commerce.

Conformément à la loi, nous vous entretiendrons, au cours de cette Assemblée, de la situation et de l'activité de la Société durant l'exercice écoulé, des résultats de cette activité, des progrès et difficultés rencontrées, des activités de la Société en matière de recherche et de développement, de l'évolution prévisible et des perspectives d'avenir de la Société, ainsi que des événements importants survenus entre le 31 décembre 2014 et la date d'établissement du présent rapport.

Nous vous fournirons également les informations prévues par l'article L 233-13 du Code de Commerce (participations détenues dans le capital d'autres sociétés), et celles prévues à l'article L 225-102 du Code de Commerce (participation des salariés au capital social).

En outre, votre Conseil doit vous communiquer la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercées dans toutes sociétés françaises ou étrangères par ses dirigeants.

Votre Commissaire aux comptes vous donnera dans le rapport sur les comptes annuels et le rapport sur les comptes consolidés toutes informations quant à la régularité des comptes annuels et consolidés qui vous sont présentés.

Nous vous rappelons que le présent rapport a pour objet de vous présenter la situation de notre société et celle de notre groupe.

Enfin, nous terminerons le présent rapport par la présentation succincte des résolutions soumises à votre vote.

Au présent rapport est annexé, conformément aux dispositions de l'article R 225-102 du Code de commerce, un tableau faisant apparaître le résultat de la Société au titre de chacun des 5 derniers exercices clos.

Est également annexé, conformément aux dispositions des articles L 225-129-1 et L 225-129-2 du Code de commerce, un tableau récapitulatif des délégations de compétence et de pouvoirs accordées par l'assemblée générale au Conseil d'administration.

Les rapports de votre Commissaire aux comptes et celui de votre Conseil, de même que les comptes annuels, les comptes consolidés et autres documents et renseignements s'y rapportant, ont été mis à votre disposition dans les conditions et délais prévus par la loi.

I. L'activité

Les comptes sociaux et les comptes consolidés de l'exercice 2014 ont été établis selon le principe de continuité d'exploitation. En effet, les prévisions de trésorerie établies pour les douze prochains mois font apparaître une situation de trésorerie positive. Elles tiennent notamment compte des éléments suivants :

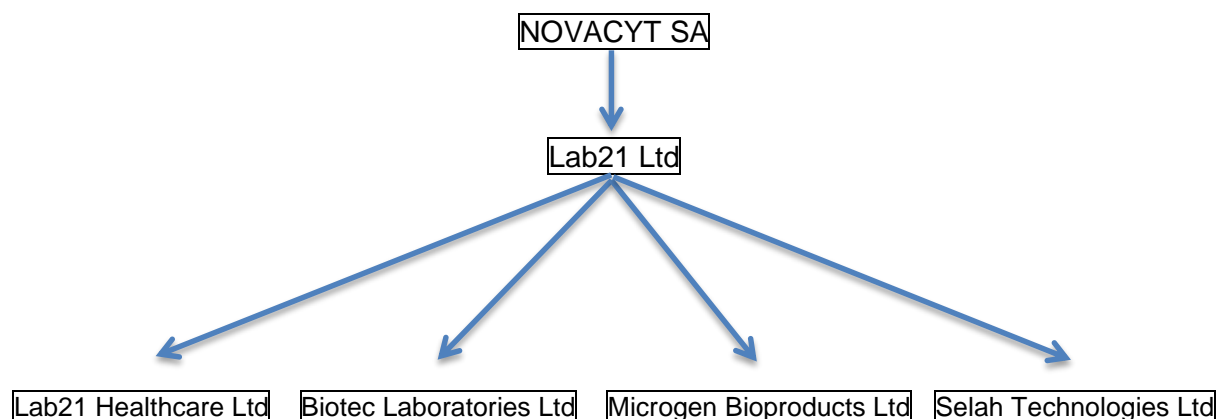
- La trésorerie disponible au 31 décembre 2014 s'élève à 1 392 K€ au niveau de Novacyt et 2 175 K€ au niveau du groupe ;
- Augmentation de capital réalisée le 13 avril 2015 à hauteur de 2 210 K€
- Hypothèse de réalisation d'une augmentation de capital ou d'un financement équivalent de 2 500 K€ entre juin et septembre 2015.
- Hypothèse de non remboursement anticipé des emprunts bancaires souscrits par la filiale Lab21 au Royaume-Uni, ces emprunts étant assortis de clauses de covenants.

Si ces hypothèses venaient à ne pas se réaliser, il en résulterait une incertitude sur le principe de continuité d'exploitation retenu pour l'établissement des comptes dans la mesure où la société pourrait en conséquence ne pas être en mesure d'acquitter ses dettes et réaliser ses actifs dans le cadre normal de son activité. Le principe de continuité d'exploitation retenu dans le cadre de l'arrêté au 31 décembre 2014 pourrait alors se révéler inapproprié.

1. L'activité de l'ensemble du groupe au cours de l'exercice écoulé et principaux éléments chiffrés des comptes consolidés

Rappels généraux

Le groupe dont nous vous décrivons l'activité comprend les sociétés apparaissant sur l'organigramme ci-dessous, précision étant faite que Novacyt contrôle Lab21 à 100% et que cette dernière contrôle elle même 100% du capital des sociétés Lab21 Healthcare, Biotec Laboratories, Microgen Bioproducts et Selah Technologies.



Le groupe présente pour la première fois des comptes consolidés au 31 décembre 2014 suite

à la prise de contrôle de la société Lab21 Ltd le 13 juin 2014 par voie d'apport de titres.

Par mesure de simplification pour l'établissement des comptes consolidés au 31 décembre 2014, l'opération d'apport a été réputée faite le 30 juin 2014.

Novacyt ne détenant pas de filiale avant l'opération de prise de contrôle de Lab 21, le groupe a choisi de ne pas présenter d'états comparatifs.

Faits marquants de l'exercice

La société Novacyt a été contrôlée par l'Administration fiscale au titre des années 2011 et 2012. Le montant des redressements lui a été signifié en mars 2014 pour K€.21.

Notons également la dissolution des sociétés Myconostica Ltd (19/08/2014) et NP Technologies (01/07/2014) détenues à 100 % par LAB21 Ltd.

L'assemblée générale du 13 juin 2014 a approuvé l'apport à Novacyt de 100% des titres de la société de droit anglais, LAB 21 Ltd, exclusivement rémunéré par des titres Novacyt. Les titres Lab21 Ltd ont été apportés pour une valeur de €.18.846.745,90. L'apport a donné lieu en rémunération à une augmentation de capital de €.168.203,93 et à une prime d'apport de €.18.678.550,97.

D'autres augmentations de capital sont intervenues sur l'exercice 2014 comme suit :

- 17 juin 2014 : une augmentation de capital à hauteur de 41.808 actions au prix d'émission de €.7,4 par action.
- 4 décembre 2014 : une augmentation de capital à hauteur de K€.2.571 par émission de 615.254 actions au prix d'émission moyen de €.4,15 par action.
- 5 décembre 2014 : une augmentation de capital à hauteur de K€.515 par incorporation de créances et par émission de 128.751 actions au prix moyen d'émission de €.4 par action.

Les frais d'augmentation de capital ont été imputés sur le montant des primes d'émission et d'apport afférentes à ces augmentations pour un total de 244 K€.

Une activité dynamique

Au niveau consolidé, le chiffre d'affaires s'élève à 4 530 K€.

Le détail du chiffre d'affaires par produits est le suivant :

- Médecine personnalisée : 498 K€
- Microbiologie : 1 540 K€
- Sérologie et Hématologie : 1 903 K€
- Novaprep : 589 K€

L'Europe représente la majorité des ventes (2 525 K€) devant le continent américain (592 K€)

euros, l'Asie (636 K€), le Moyen Orient et l'Afrique (677 K€).

Le total des produits d'exploitation s'élève à 4 938 K€ et le résultat d'exploitation est déficitaire à hauteur de (1 896 K€).

Le résultat courant des sociétés intégrées est déficitaire pour (2 094 K€). Les charges exceptionnelles s'élèvent à une somme de 616 K€.

Après comptabilisation des dotations aux amortissements des écarts d'acquisition pour une somme de 992 K€, le résultat net de l'ensemble consolidé s'élève à une perte de 3 702 K€.

Progrès réalisés et difficultés rencontrées

L'exercice 2014 est marqué par l'approbation de l'opération d'apport de 100% des titres Lab21 Ltd à Novacyt qui fut constatée le 13 juin 2014.

Nous vous rappelons que Lab21 Ltd, société de droit anglais basée à Cambridge, est considérée comme un spécialiste global de la médecine personnalisée et du diagnostic clinique.

Ce « rapprochement » permet de créer un nouvel ensemble à la pointe du secteur du diagnostic avec un portefeuille diversifié de tests de dépistage du cancer et des maladies infectieuses et des services de suivi des patients.

Les termes de la transaction prévoient une augmentation de capital en nature de Novacyt avec l'émission de 2 523 058 actions nouvelles en rémunération des actions détenues par les actionnaires de Lab21.

Trois autres augmentations de capital sont intervenues sur l'exercice 2014 (se référer aux faits marquants de l'exercice).

Les fonds levés par le Groupe servent notamment à financer le lancement de la plate-forme en cytologie de nouvelle génération, NovaPrep®, sur de nouveaux marchés, notamment en Chine et en Extrême Orient.

Par ailleurs, ces émissions permettent au Groupe d'accélérer le développement et la commercialisation de tests de diagnostic moléculaire pour les maladies infectieuses, avec notamment le lancement en cours de nouveaux produits de diagnostic fongique utilisés dans le dépistage de l'Aspergillose et de la Pneumocystose.

Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

- Le 25 février 2015, le groupe a annoncé avoir reçu de l'agence chinoise d'agrément sanitaire (CFDA) l'autorisation de commercialisation de son nouveau consommable NOVAPrep® HQ+ orange qui contient un nouveau fixateur doté de meilleures qualités de conservation des

échantillons cervicaux pour les examens cytologiques, mais aussi pour le test de dépistage du papillomavirus humain (VPH).

Cette autorisation fait suite à celle accordée par la CFDA pour la plate-forme NOVAPrep® en 2014 et complète ainsi le portefeuille d'autorisations réglementaires nécessaires à Novacyt pour se développer sur le très vaste marché chinois du diagnostic oncologique.

Le flacon de réception des échantillons de prélèvements NOVAPrep® HQ+ orange présente plusieurs avantages par rapport aux traditionnels consommables pour la cytologie en milieu liquide. Sa conception unique améliore la sensibilité et la spécificité des échantillons prélevés, tandis que le nouveau fixateur assure une excellente stabilité, préservant ainsi les échantillons de toute altération ou dégradation avant le test, ce qui représente un atout significatif par rapport au test réflexe du VPH.

- Le 4 mars 2015, le groupe a annoncé la conclusion d'un accord avec Leica Biosystems en vertu duquel cette société sera le distributeur exclusif de la plate-forme cytologique NOVAPrep® de Novacyt sur le marché Chinois au sens large, à savoir la Chine continentale, Hong Kong, Macao et Taiwan.

Ce nouveau partenariat de distribution associe la puissance commerciale de Leica Biosystems sur le marché chinois de la pathologie à la plate-forme cytologique innovante de nouvelle génération NOVAPrep® mise au point par Novacyt, qui a récemment reçu l'autorisation de commercialisation en Chine.

L'accord, signé dans un premier temps pour une durée de cinq ans, couvre la Chine au sens large, à savoir la Chine continentale, Hong Kong, Macao et Taiwan.

- Le 10 mars 2015, le groupe a annoncé la nomination de Manuela Gazzard au poste de Directrice Commerciale avec mission de diriger et étendre les activités commerciales du Groupe, et tout particulièrement développer le marché de la cytologie via NOVAPrep®.

- Le 13 avril 2015, le groupe annonce une augmentation de capital sous forme de placement privé d'un montant de 2 210 K€. Cette opération a pour objectif principal d'accélérer le lancement de NOVAPrep® prévu en Chine avec son partenaire distributeur Leica Biosystems.

Evolutions prévisibles et perspectives d'avenir

Le 1^{er} trimestre 2015 fait apparaître une augmentation sensible des ventes totales du groupe. Les ventes de NOVAPrep® enregistrent une croissance de plus de 30% par rapport au 1^{er} trimestre 2014 avec une croissance très forte de l'activité sur les marchés à l'international.

Avec sa plate- forme technologique propriétaire NOVAPrep®, Novacyt est également bien positionné pour bénéficier des opportunités que représentent les marchés très attractifs du cancer et du diagnostic

Principaux risques et incertitudes

Le groupe peut se trouver exposé à différentes natures de risques financiers : risque de marché, risque de crédit et risque de liquidité.

Le cas échéant, le groupe met en oeuvre des moyens simples et proportionnés à sa taille pour minimiser les effets potentiellement défavorables de ces risques sur la performance financière. La politique du groupe n'est pas de souscrire d'instruments financiers à des fins de spéculation. Le groupe n'utilise pas d'instruments financiers dérivés.

Risques liés à la dépendance aux partenaires

La société a tissé un réseau de distribution. A ce jour, elle dispose d'un nombre restreint de partenaires ce qui peut être considéré comme un risque. Le succès de la commercialisation internationale des produits de la Société dépend donc des ressources financières, de l'expertise et de la clientèle de ses distributeurs.

Risques liés à la propriété intellectuelle

La Société a toujours protégé sa technologie et ses produits par des droits de propriété intellectuelle (brevets et marques) mais également par la mise en place d'accords de confidentialité.

Ces moyens n'offrent qu'une protection limitée et les produits et la technologie pourraient faire l'objet d'un usage frauduleux.

Les produits et le procédé cytologique sur lesquels repose le savoir-faire de NOVACYT sont protégés par 23 familles de brevets qui couvrent d'une part les matériels (flacon de préparation, solution de fixation, brosse de prélèvement, automate d'analyse cellulaire) et d'autre part les méthodes de diagnostic et d'études innovantes (décantation, coloration, analyses).

La politique de la société pour le dépôt de brevets est toujours la même, c.à.d. au minimum un dépôt en Chine, Russie, Inde, Etats Unis, Brésil et en Europe (France, UK et Allemagne) puis pour certains brevets plus sensibles, une protection plus étendue.

Toutefois, la Société ne peut pas garantir formellement que :

- les brevets délivrés ne seront pas contestés, invalidés ou contournés ;
- l'étendue de la protection conférée par les brevets est suffisante pour la protéger de la concurrence et des brevets protégeant des technologies ou des produits équivalents ;
- les concurrents n'ont pas déjà développé une technologie ou des produits similaires à ceux de NOVACYT

- les produits de la Société ne contrefont pas des brevets appartenant à des tiers.
-

Risques liés aux variations de taux de change

L'exposition de la Société aux variations de taux de change est faible dans la mesure où l'ensemble de ses transactions s'effectuent en euros sauf les achats auprès de SIAS qui s'effectuent en Francs Suisse. Grâce au partenariat développé avec SIAS, les effets négatifs du taux de change ont été largement effacés. En effet, depuis le début du partenariat avec SIAS, l'Euro a perdu environ 25%. SIAS a accordé à NOVACYT des réductions ramenant la hausse à seulement 10%. Les effets négatifs du taux de change ont donc été partiellement effacés.

La Société n'a donc pas mis en place de couverture.

Risque de liquidité

Il se peut que le groupe ne parvienne pas à se procurer des capitaux supplémentaires quand il en aura besoin, et que ces capitaux pourraient ne pas être disponibles à des conditions financières acceptables pour le groupe. Si les fonds nécessaires n'étaient pas disponibles, le groupe pourrait devoir :

- Retarder, réduire ou supprimer des programmes de recherche ;
- Obtenir des fonds par le biais d'accords de partenariat qui pourraient la contraindre à renoncer à des droits sur certaines de ses technologies ou certains de ses produits ;
- Accorder des licences ou conclure de nouveaux accords de collaboration qui pourraient être moins favorables pour lui que ceux qu'il aurait pu obtenir dans un contexte différent.

De plus, dans la mesure où le groupe lèverait des capitaux par émission d'actions nouvelles, la participation de ses actionnaires actuels pourrait être diluée. Le financement par endettement, dans la mesure où il serait disponible, pourrait par ailleurs comprendre des conditions restrictives.

La réalisation de l'un ou plusieurs de ces risques pourrait avoir un effet défavorable significatif sur le groupe, son activité, sa situation financière, ses résultats, son développement ou ses perspectives.

Risque de taux d'intérêt

Le groupe n'a pas d'exposition au risque de taux d'intérêt, dans la mesure où les valeurs mobilières de placement sont constituées de SICAV monétaires à court terme et d'un compte à terme où aucune dette variable n'a été souscrite. Les emprunts bancaires ont été négociés

sur la base de taux d'intérêt fixes.

Risque de crédit

Le risque de crédit est associé aux dépôts auprès des banques et des institutions financières. Le groupe fait appel pour ses placements de trésorerie à des institutions financières de premier plan et ne supporte donc pas de risque de crédit significatif sur sa trésorerie.

Risques Pays

L'activité de la société peut être impactée par l'évolution des conditions macroéconomiques générales, notamment celles susceptibles d'affecter la capacité d'investissement des acteurs du marché sur lequel intervient NOVACYT.

Risque client

Concernant Novacyt, l'exposition sur le crédit accordé aux clients (créances non réglées) reste faible car la clientèle est constituée de distributeurs, de cliniques et établissements hospitaliers pour lesquels le service client de la société vérifie la solvabilité avant toute expédition de machines.

Concernant le sous-palier UK, la gestion étroite des encaissements a permis d'identifier des typologies de clients et de mettre en avant les créances risquées. Par ailleurs, ces sociétés vendent leurs produits et services dans de nombreux pays dans le monde et, à ce titre, font face au risque de non recouvrement et à des délais de règlement particulièrement longs. Le groupe a donc mis en place des procédures telles que l'encaissement sur factures

Risques liés aux concurrents

Le marché de la cytologie est actuellement principalement partagé par deux acteurs de tailles significatives et dont les ressources financières sont importantes. Le développement commercial actif de NOVACYT pourrait inciter ses concurrents à réagir.

La Société mène une politique commerciale active afin de se démarquer de ces deux concurrents.

Elle tente également, dans la mesure du possible, de rompre les « habitudes » du marché.

Activité du groupe en matière de recherche et de développement

L'activité de recherche et développement se concentre sur la société NOVACYT à travers sa plateforme NOVAprep®.

Projet de développement d'un module de lecture assistée par ordinateur pour l'aide au diagnostic cytologique :

NOVACYT est une société de diagnostic dans le domaine de la cytologie et plus particulièrement du dépistage du cancer du col de l'utérus. Dès sa création, le projet de l'entreprise était de développer une solution entièrement automatisée de cytologie de nouvelle génération. Cette solution devait être essentiellement représentée par une gamme d'automates techniques qui préparent les échantillons cellulaires pour déposer les cellules sur une lame d'analyse, complétée par une gamme d'automates d'aide au diagnostic cytologique, destinée à aider dans la détection des cellules anormales le médecin qui analyse les lames d'étalement cellulaire.

Ces automates doivent intégrer un module software spécifiquement dédié, de navigation et de classification cellulaire, afin de permettre une aide au diagnostic cytologique.

Ce module software est au cœur du savoir-faire et de la stratégie de NOVACYT. Ce projet est développé par la société pour proposer une solution encore plus compétitive face aux concurrents qui offrent des solutions d'aide à la lecture non numérisée. Cette solution permettra à la société de se positionner sur le marché en pleine expansion de la cytologie numérique.

Crédit d'impôt Recherche :

Le crédit d'impôt recherche relatif à l'exercice 2014 s'établit à 192 K€.

Analyse objective et exhaustive de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de l'ensemble des entreprises consolidées

Les participations détenues par NOVACYT sont décrites ci-dessus.

S'agissant de l'activité des filiales, elle s'inscrit globalement, pour chacune d'elles, dans le schéma d'évolution globale du groupe tel que ci-dessus décrit.

2. L'activité propre de la société NOVACYT au cours de l'exercice écoulé et principaux éléments chiffrés des comptes sociaux

Situation de la société et activité au cours de l'exercice clôturé le 31 décembre 2014

Au cours de l'exercice 2014, NOVACYT a poursuivi son développement commercial. C'est ainsi, par exemple, qu'une première installation de sa plateforme NOVAprep® au Koweït et l'obtention de nouveaux brevets en Chine, aux Etats Unis et en Russie sont intervenues au cours de l'exercice 2014.

Ces nouveaux brevets portent sur un certain nombre d'innovations de nature à améliorer à l'avenir le dépistage automatique de la plate-forme NovaPrep® mais aussi sur d'autres types d'innovations concernant notamment le système de scanning.

NOVACYT a réalisé en 2014 un chiffre d'affaires de 1 006 K€ (vs. 1 154 K€ en 2013).

Conformément au plan stratégique qui avait été présenté lors de l'introduction en bourse en octobre 2012, NOVACYT a poursuivi, au cours de l'exercice 2014, ses efforts d'investissement et de structuration avec notamment la prise de contrôle de Lab21 ci-dessus décrite.

S'agissant de l'exercice clos le 31 décembre 2014, le total des produits d'exploitation s'élève à 1053 K€ contre 1 202 K€ en 2013.

Les charges d'exploitation de l'exercice ont augmenté comparativement à l'exercice clos précédent. En effet, elles atteignent 2 792 K€ en 2014 contre 2 484 K€ en 2013.

Dans ces conditions, le résultat d'exploitation est en situation déficitaire à hauteur de (1 741 K€) contre un résultat d'exploitation de (1 283 K€) en 2013.

En raison de la combinaison de cette perte d'exploitation, d'un résultat financier négatif de (126 K€) vs. (14 K€) en 2013 et d'une perte exceptionnelle d'un montant de (69 K€) vs. 58 K€ en 2013 le résultat de l'exercice se solde par une perte comptable de (1 765 K€).

A titre de comparaison, l'exercice clos en 2013 se soldait par une perte de (993 K€).

Au 31 décembre 2014, le total du bilan de la Société s'élevait à 24 788 K€.

Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons d'affecter le résultat de l'exercice, soit la perte de (1 765 204,58) € au débit du compte « report à nouveau » qui passerait ainsi de la somme de (4 285 282,96) € à la somme de (6 050 487,54) €.

Dividendes distribués au titre des trois derniers exercices

Afin de nous conformer aux dispositions des articles 243 ter et 243 quater du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'aucun dividende n'a jamais été distribué.

Progrès réalisés - Difficultés rencontrées

Au-delà des commentaires relatifs à la situation du groupe auquel nous vous renvoyons, il convient de noter que la société NOVACYT devient un acteur majeur et un spécialiste international du diagnostic cytologique du cancer et des maladies infectieuses.

Elle a acquis aujourd'hui une dimension lui permettant de répondre à ses ambitions et notamment d'asseoir son développement sur des bases structurées, dynamiques et solides.

Evolutions prévisibles et perspectives d'avenir

Nos perspectives s'inscrivent pleinement dans celles du groupe.

Nous demeurons confiants dans la possibilité de développer l'activité de la société.

Activité de la Société en matière de recherche et de développement

Nous vous renvoyons à ce propos aux développements ci-dessus.

Prise de participation et contrôle

Nous vous précisons qu'au cours de l'exercice clos le 31.12.2014, nous avons pris le contrôle à 100% de la société Lab21 Limited, société de droit anglais comme indiqué ci-dessus.

Résultats des Filiales de droit anglais (en K£)

➤ Lab21 Limited

Chiffre d'affaires : 702

Marge brute : 180

Résultat net : (1 078)

➤ Lab21 Healthcare Limited

Chiffre d'affaires : 2 665

Marge brute : 1 097

Résultat net : 10

➤ Microgen Bioproducts Limited

Chiffre d'affaires : 2 133

Marge brute : 1 273

Résultat net : (60)

➤ Biotec Laboratories Limited

Chiffre d'affaires : 0

Bénéfice brut : 0

Résultat d'exploitation : 0

Résultat courant avant impôt : 0

Résultat : 0

➤ Selah Technologies Limited

Chiffre d'affaires : 0

Bénéfice brut : 0

Résultat d'exploitation : 0

Résultat courant avant impôt : 0

Résultat : 0

Les sociétés Selah et Biotec sont des coquilles vides.

Rachat par la société de ses propres actions

Conformément aux dispositions de l'article L 225-211 al 2 du Code de Commerce, nous vous rendons compte de l'état d'acquisition d'actions :

- destinées à être attribuées aux salariés dans le cadre de l'intéressement du personnel aux fruits de l'expansion de l'entreprise : néant
- un contrat de liquidités a été conclu avec la société Louis Capital Markets pour animer les transactions sur nos titres sur ALTERNEXT et favoriser la liquidité des titres de la société.

Au cours de l'exercice 2014, la société a effectué les opérations suivantes sur ses propres actions :

- nombre d'actions détenues au 1^{er} janvier 2014 : 6 497
- achats réalisés au cours de l'exercice au titre du contrat de liquidité : 11 242 actions
- cours moyen des achats : 5,40832 euros
- ventes réalisées au cours de l'exercice au titre du contrat de liquidité : 3 185 actions
- cours moyen des ventes : 5,57351 euros
- nombre d'actions détenues au 31 décembre 2014 : 14 554

Les actions détenues représentent à la clôture 0,23 % du capital social.

Informations concernant les installations classées (article L 225-102 -2 du Code de commerce)

La Société n'est pas concernée par les dispositions de l'article L 225-102-2 du Code de commerce.

Prises de participation et de contrôle :

Nous vous précisons, qu'au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014, nous avons pris une participation de 100 % dans la société Lab21, société de droit anglais.

Répartition du capital :

Conformément aux dispositions de l'article L. 233-13 du Code de commerce et compte tenu des informations reçues en application des articles L. 233-7 et L. 233-12 dudit code, nous vous indiquons ci-après l'identité des actionnaires détenant directement ou indirectement plus du vingtième, du dixième, des trois vingtièmes, du cinquième, du quart, du tiers, de la moitié, des deux tiers, des dix-huit vingtièmes ou des dix-neuf vingtièmes du capital social ou des droits de vote aux assemblées générales de la Société à la date du 31 décembre 2014 :

Nom	% du capital	% du droit de vote
SAS CUP 92	22,80 %	22,80%
AURINVEST CAPITAL 2	11,35 %	11,35 %
MERLIN RESIDUAL INVESTMENTS LTD	9,31%	9,31%

Les charges non déductibles fiscalement (CGI 39-4) :

Nous vous demandons d'approuver l'absence des dépenses et charges visées par les articles 39-4 du Code Général des Impôts dans la comptabilité de la société.

Information prévue par l'article L 225-102 du Code de commerce :

Aucune participation des salariés au capital n'est constatée à ce jour.

Informations concernant les opérations réalisées par les dirigeants sur leurs titres (articles L 621-18-2 et R 621-43-1 du Code monétaire et financier et Règlement général AMF article 223-22 A) :

La Société n'est pas concernée par les dispositions des articles L 621-18-2 et R 621-43-1 du Code monétaire et financier ni par l'article 223-22 A du règlement général AMF.

Mandats et fonctions exercées par les mandataires sociaux dans d'autres sociétés :

Nous vous informons que les mandats et fonctions exercés dans d'autres sociétés par les mandataires sociaux durant l'exercice 2014 ont été les suivants :

- Monsieur Eric PELTIER, PDG de NOVACYT jusqu'au 13 juin 2014 est également :

- gérant de la société MACLIP, EURL au capital de 10 200 € dont le siège social est à CLAMART (92 140) 161 bis avenue Jean JAURES, immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro RCS NANTERRE D 432 920 114,

- Directeur Général de la société CUP 92 ; société par actions simplifiée au capital de 95 000 € dont le siège social est à VELIZY VILLACOUBLAY (78 140), 13 Avenue Morane SAULNIER, immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro RCS 490 905 452,

- Monsieur Jean-Pierre CRINELLI, Directeur Général délégué de NOVACYT est également :

- Président la société CUP 92, société par actions simplifiée au capital de 95 000 € dont le siège social est à VELIZY VILLACOUBLAY (78 140), 13 Avenue Morane SAULNIER, immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro RCS 490 905 452,

- Monsieur Fouad TARABAH, administrateur de NOVACYT, est également :

- Président de la société STRATEGIQUAL, société par action simplifiée au capital de 3 000 € , dont le siège social est à PARIS (75 008) 18 rue Pasquier, immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro RCS 539 015 412,

- Gérant de la société Fouad TARABAH conseil, EURL au capital de 500 € , dont le siège social est à PARIS (75 008) 18 rue Pasquier, immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro RCS 538 763 160,

- Monsieur Bruce KAUFMAN, administrateur de NOVACYT jusqu'au 5 mai 2014, est également :

- CEO de Trans Island Air Ltd, Christ Church, Barbados

- Monsieur Graham MULLIS, administrateur et Directeur Général de la société NOVACYT depuis le 13 juin 2014 est également :

- Property developer de Chimera Homes Limited, 8 Badger Way, EWSHOT, FARNHAM, SURREY GU10 5TE,

- Company Director de MC8 Consultants Limited, 8 Badger Way, AWSHOT, FARNHAM, SURREY GU10 5TE,

- Company Director de Mercia Diagnostics Limited, 21 St. Martins Drive, DY4 8TT, Tipton, West Midlands,

- Officer de Lab21 Limited, Park house, Winship Road, Milton, Cambridge, CB24 6BQ, UK,

- Officer de Lab21 Healthcare, Park house, Winship Road, Milton, Cambridge, CB 246BQ, UK,
- Officer de Microgen Biopreoducts Limited, 1 admiralty way, Camberley, GU15 3DT, UK,
- Officer de Biotec Laboratories Limited, Lanwades Business Park, Kentford, New Market, Suffolk, CB8 7PN, UK,
- Officer de Selah Technologies Limited, Park house, Winship Road, Milton, Cambridge, CB24 6BQ, UK.

- Monsieur James WAKEFIELD, administrateur et Président du Conseil d'administration de NOVACYT depuis le 13 juin 2014 est également :

- Consultant de Sparsholt Services Limited, Sparsholt Manor, Sparsholt, Winchester, Hampshire, SO21 2NW,
- Company Director de Enterprise Fund (General Partners Wales) Limited, The Gatehouse Cypress Drive, St. Mellons, Cardiff, CF3 0EG,
- Company Director de Result Group Limited, Unit B4 Lowfields Close, Lowfields Business Park, Elland, West Yorkshire, HX5 9DX,
- LPP Member de Westbridge Capital LPP, First Floor The Gatehouse, Melrose Hall Cypress Drive, Cardiff, CF3 0EG,
- Company Director de The Keyholding Company Limited, Units 4 and 6, Quayside Lodge, William Morris Way, London, SW6 2U2
- Director de Promedics Orthopaedics Limited, Mentor House Ainsworth Street, Blackburn, Lancashire, BB1 6 AY,
- Director de Yorkmarsh Limited, Mentor House Ainsworth Street, Blackburn, Lancashire, BB1 6AY,
- Company Director de Westbridge SME Fund GP Limited, The Gatehouse Cypress Drive, St. Mellons, Cardiff, CF3 0EG,
- Company Director de Westbridge SME Fund FPLP GP Limited, 50 Lothian Road, Festival Square, Edinburgh, EH3 9WJ,
- Non-executive Director de Myconostica, 184 Science Park, Cambridge, CB4 0GA, UK,
- Partner, Chairman et Chairman of investment Committee de Westbridge Fund Managers Limited, The Gatehouse, CF3 0EG Cardiff, UK,
- Non-executive Director de Excalibur Fund Managers Limited, 33 King St., St Jame's London, Sw1Y 6RJ, UK,
- Director de Masstock Arable Ltd, Andoversford Cheltenham, GL54 4LZ, Gloucestershire, UK

- Monsieur Ed Snape, administrateur, est également :

- Senior Advisor de NMT CAPITAL (Nexus), 400 Crown Colony Drive, Suite 104, Quincy, MA, USA,
- administrateur de Myoscience Corporation, 1600 Seaport Blvd #450 Redwood City, CA 94 063, USA,

- administrateur de Praine Management, 6 Rue Guillaume Schneider L, 2522 Luxembourg,
- administrateur de Innoveas International Limited, London Bioscience Innovation Cen, Royal College Street, London, NW1 0NH, UK

Informations sur les délais de paiement

En application de l'article L. 441-6-1 al.1 du Code de commerce (issu de la loi de modernisation de l'économie du 4 août 2008), nous vous communiquons ci-dessous les informations obligatoires sur les délais de paiement de nos fournisseurs (unité : K €).

Information sur les délais de paiement	Non échues	x < 30 jours	31 jours < x < 90 jours	91 jours < x < 180 jours	181 jours < x < 360 jours	X > 360 jours	Total
Dettes fournisseurs au 31/12/2013		120	75	37	0	181	413
Dettes fournisseurs au 31/12/2014	725	302	216	66	0	0	1 309

Tableau des résultats des cinq derniers exercices

Au présent rapport est joint le tableau visé à l'article R. 225-102 du code de commerce faisant apparaître les résultats de la Société au cours des cinq derniers exercices.

Délégations en matière d'augmentation de capital

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-100, alinéa 4, du code de commerce, vous trouverez joint au présent rapport en annexe un tableau récapitulatif des délégations de compétence et de pouvoirs accordées par l'assemblée générale au Conseil d'administration en matière d'augmentation de capital par application des dispositions des articles L. 225-129-1 et L. 225-129-2 dudit code en cours de validité.

Le tableau fait apparaître l'utilisation faite de ces délégations au cours de l'exercice.

Les rapports complémentaires établis par le conseil d'administration et le commissaire aux comptes lors de l'utilisation par le conseil d'administration des délégations qui lui ont été consenties ont été mis à votre disposition en application des dispositions légales et réglementaires.

Renouvellement de l'autorisation de mettre en place un programme de rachat d'actions

Nous vous proposons de renouveler au conseil d'Administration, pour une période de dix huit mois, les pouvoirs nécessaires pour procéder à l'achat, en une ou plusieurs fois aux époques qu'il déterminera, d'actions de la société dans la limite de 10 % du nombre d'actions composant le capital social, le cas échéant ajusté afin de tenir comptes des éventuelles opérations d'augmentation ou de réduction de capital pouvant intervenir pendant la durée du programme.

Cette autorisation mettrait fin à l'autorisation donnée au conseil d'Administration par l'Assemblée Générale du 27 octobre 2014.

Les acquisitions pourraient être effectuées en vue de :

- assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI admise par l'AMF,
- conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, étant précisé que les actions acquises à cet effet ne peuvent excéder 5 % du capital de la société,
- procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises.

Ces opérations pourraient notamment être effectuées en période d'offre publique dans le respect de l'article 232-15 du règlement général de l'AMF si d'une part, l'offre est réglée intégralement en numéraire et d'autre part, les opérations de rachats sont réalisées dans le cadre de la poursuite de l'exécution du programme en cours et qu'elles ne sont pas susceptibles de faire échouer l'offre.

Nous vous proposons de fixer le prix maximum d'achat à 8,10 euros par action et en conséquence le montant maximal de l'opération à 100 000 euros.

Nous vous rappelons que par décision prise en assemblée générale du 27 octobre 2014, vous avez autorisé le conseil d'administration, pour une durée de 24 mois, à annuler, sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois, dans la limite de 10 % du capital, calculé au jour de la décision d'annulation, déduction faite des éventuelles actions annulées au cours des 24 derniers mois précédant, les actions que la société détient ou pourra détenir par suite des rachats réalisés dans le cadre de son programme de rachat et à réduire le capital social à due concurrence conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Cette autorisation reste en vigueur.

Conventions conclues entre un dirigeant ou un actionnaire significatif et une filiale :

Néant.

Les nominations, renouvellements et ratification de cooptations :

Le mandat de Monsieur Jean-Pierre CRINELLI, de Monsieur Fouad TARABAH et celui de Monsieur Eric PELTIER expirent par la présente assemblée.

Nous vous proposons de procéder à leur renouvellement pour une nouvelle période de 3 années qui expirera en 2018, au terme de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Le mandat de Monsieur Fouad TARABAH arrivant également à expiration, nous vous proposons de nommer en remplacement Monsieur Alan HOWARD.

Conventions visées aux articles L. 225-86 et suivants du code de commerce

Vous entendrez la lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-86 du code de commerce.

Conclusions

Nous vous demandons de donner quitus entier et définitif à votre conseil d'administration de sa gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2014, ainsi qu'au Commissaire aux Comptes pour l'accomplissement de sa mission.

Votre conseil vous invite à approuver par votre vote, le texte des résolutions qu'il vous propose.

Le Conseil d'Administration